

Règlement

N° Canoë ou Kayak

Retour



La pratique des activités proposées par *l'Association Animation Accueil* s'effectue sous la seule responsabilité des utilisateurs (ou celle de leurs parents, tuteurs ou moniteurs pour les mineurs, obligatoirement accompagnés s'ils ont **moins de 12 ans**). Ils attestent de leur aptitude à **nager au moins 25 mètres et à s'immerger**, ou présentent un certificat d'une autorité qualifiée.

Aucune poursuite ne pourra donc être engagée contre l'association en cas d'accident.

De plus, l'Association décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de vos effets personnels (vêtements, lunettes, portable, appareil photo...).

Le locataire :

- Certifie savoir nager 25 mètres, s'immerger et être apte à la pratique des sports nautiques.
- Reconnaît avoir reçu le matériel en parfait état de marche et adapté à sa taille.
- Reconnaît avoir pris connaissance des conditions météorologiques et hydrologiques.
- S'engage à porter en permanence le gilet d'Aide à la Flottabilité.
- Affirme qu'il possède les connaissances et l'expérience nécessaires à la navigation projetée.
- S'engage à respecter le milieu naturel, ainsi que les autres utilisateurs, notamment les pêcheurs.
- Reconnaît avoir été informé de la zone et du parcours de navigation proposés (voir AFFICHAGE) et notamment des difficultés suivantes :
 - * * * La Dangerosité liée aux chaussées et barrages : tourbillon au pied des chaussées, comme à Mallièvre (cf. AFFICHAGE).
- * * * Les Rochers Glissants ou Coupants ainsi que les éventuels bouts de verre (chaussures fermées fortement recommandées), les Trous d'eau.

N° de Téléphone Portable :

Et déclare avoir pris connaissance du présent règlement et y souscrire.

Nom, Prénom	Adresse, Code Postal, Commune	Signature

DATE :

Heure :

Effectif Total :

Montant payé :

Espèce Chèque CB